



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de Rennes

MAIRIE

de

35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ

Tél. 02.99.55.20.23

Dossier du conseil municipal
23 janvier 2023

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL
SEANCE DU 23 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 17 janvier 2023 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, M, Mme Danielle BRETTEL-RENAULT, M. Emmanuel PÉРАН, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Mme Anne-Laure DUVAL, Adjoints, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Michel RAVAILLER, M. Claude GENDRON, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme Pascale VITRE, Mme Liliane LUBARSKI, Mme Manuella PINEL, M. Eric LEMONNIER, Mme Carole HAMON, , formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

ABSENTS : M Gérard PERRIGAULT donne pouvoir à Mme PINEL, Mme Anne-Sophie BLOT donne pouvoir à M RICHARD; Mme Camille BOSSARD donne pouvoir à M DUMILIEU, Mme Valérie BRO SSE donne pouvoir à Mme HAMON
Mme Virginie DUMONT ;
M Jean-Claude BERJOT ;
M Serge FRALEUX.

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M DUMILIEU

Le PV de la séance du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des suffrages

M Richard, maire adresse ses pensées à Madame Huguette BRO SSE, ancienne secrétaire de mairie de la commune de 1983 à 2011 et qui nous quitte en ce début d'année. Monsieur le Maire remet une carte de condoléances à Mme Valérie Bro SSE.

Délibération 2023-001 – Administration – Tarifs services municipaux 2023

Suite à la réunion de la commission « Finances » réunie le 19 janvier 2023, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les tarifs communaux pour l'année 2023.

En préambule, il est rappelé aux conseillers que conformément à la délibération 2017.101 du 18 décembre 2017 - la salle polyvalente est mise gratuitement à disposition pour les fêtes annuelles des classes d'âges, les syndicats et établissements publics auxquels adhère la commune, ainsi que deux fois par an (du 1er janvier au 31 décembre) pour les associations subventionnées par la commune (hors Arlequin : 30 fois par an). Pour les associations et structures de la commune, la salle sera de plus mise à disposition gratuite pour les manifestations culturelles ouvertes gratuitement au public, concours de palet et de jeux de cartes...

TARIFS COMMUNAUX 2023	Propositions 2023
Bibliothèque	
<i>Vente d'ouvrage</i>	
Livre « Hommage aux militaires de la commune morts aux combats »	15,00
Ouvrages désherbés petits formats (romans enfants, album petite enfance)	0,50
Ouvrages désherbés brochés et reliés (romans adultes, ados, album, BD)	1,00
Ouvrages désherbés beaux livres (documentaire)	2,00
Pêche	
<i>Tickets de pêche à la journée</i>	
Jusqu'à 10 ans inclus	Gratuit
Enfant (11 à 16 ans)	Gratuit
Adulte	Gratuit
<i>Cartes annuelles</i>	
Jusqu'à 10 ans inclus	Gratuit
Enfant (11 à 16 ans)	Gratuit
Adulte	Gratuit
Locations	
<i>Salle Polyvalente</i>	
Saint Aubinois Journée (9h à 2h le lendemain matin)	330,00
Saint Aubinois Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	460,00
Saint Aubinois Week-end 3 jours (du vendredi midi au dimanche soir)	530,00
Extérieurs Journée (9h à 2h le lendemain matin)	410,00
Extérieurs Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	510,00
Extérieurs Week-end 3 jours (du vendredi midi au dimanche soir)	580,00
Professionnel, but lucratif (9h à 2h le lendemain matin)	510,00
Professionnel, but lucratif (du samedi matin au dimanche soir)	610,00
Professionnel, but lucratif (du vendredi midi au dimanche soir)	710,00
Manifestation culturelle payante (9h à 2h le lendemain matin)	310,00
Manifestation culturelle gratuite (9h à 2h le lendemain matin) – hors associations communales	110,00
Caution - Salle Polyvalente	1 000,00
EPCI ou Syndicats de communes (dont la commune est membre)	Gratuit
<i>Salles Bon Secours</i>	

Location en soirée ou matinée (Banques, agences immobilières, syndicats de copropriétés...)	80,00
EPCI ou Syndicats de communes (dont la commune est membre)	Gratuit
Salles des Halles (Centre Culturel)	
Location en soirée (Concerts, théâtre, manifestations culturelles...) (Extérieurs ou particuliers)	110,00
Caution	525,00
Equipements sportifs	
Toutes salles - Tarif d'occupation horaire (Collèges : réservations à l'année scolaire)	Tarif départemental
Toutes salles - Tarif d'occupation horaire (Ecoles primaires : réservations à l'année scolaire)	Gratuit
Toutes salles - Tarif d'occupation horaire (Associations sportives : réservations annuelles)	Gratuit
Toutes salles : Caution Badges	15,00
Toutes salles : Cautions Clés	50,00
Toutes salles - Clés : nouvelle clé ou remplacement	70,00
Toutes salles - Badge d'accès : nouveau badge ou remplacement	30,00
Locations hors clubs saint aubinois :	
Salle Erminig - Caution Dojo	1 500,00
Salle Erminig - Location DOJO - 1/2 journée (8h00/14h00 - 14h00/20h00 - 20h00/2h00)	500,00
Salle Erminig - Location DOJO - 1 journée	750,00
Salle Erminig - Caution Salle de Danse	1 500,00
Salle Erminig - Location Salle de Danse - 1/2 journée (8h00/14h00 - 14h00/20h00 - 18h00/2h00)	500,00
Salle Erminig - Location Salle de Danse - 1 journée	750,00
Salle Erminig - Caution Plateau sportif	3 000,00
Salle Erminig - Location Plateau sportif - 1/2 journée (8h00/14h00 - 14h00/20h00 - 18h00/2h00)	500,00
Salle Erminig - Location Plateau sportif - 1 journée	750,00
Salle Erminig - Caution Espace Convivial	1 500,00
Salle Erminig - Location Espace Convivial - 1/2 journée (8h00/14h00 - 14h00/20h00 - 18h00/2h00)	300,00
Salle Erminig - Location Espace Convivial - 1 journée	500,00
Vente de bois (par stère)	
1 stère - qualité 1er choix	45,00
1 stère - qualité 2nd choix	22,50
Redevances d'occupation du domaine public	
Palissades de chantier en saillie, dépôt de matériaux, terre, benne, baraque de chantier, Échafaudage de pied ou sur tréteaux, grue (€/j/m2)	0,45
Droit de place du marché	
Le m2 par jour	0,80
Forfait annuel le m2	23,00

Prestations de services	
Elagage des haies donnant sur la voie publique par heure	120,00
Broyage par heure	90,00
Photocopies	
<i>Photocopie Noir & Blanc:</i>	
Recto A4	0,20
Recto A3	0,30
Recto Verso A4	0,30
Recto Verso A3	0,50
<i>Photocopie Couleur:</i>	
Recto A4	0,40
Recto A3	0,60
Recto Verso A4	0,60
Recto Verso A3	1,00
Cimetière	
<i>Concessions (2,40m²)</i>	
15 ans	104,00
30 ans	208,00
50 ans (obligatoire pour un caveau)	364,00
<i>Columbarium</i>	
5 ans	208,00
10 ans	312,00
20 ans	520,00
30 ans	728,00
<i>Cavurne (0,60m²)</i>	
15 ans	52,00
30 ans	104,00
50 ans	156,00
<i>Roseraie</i>	
15 ans	104,00
<i>Caveau provisoire</i>	
Vacation funéraire	21,50
<i>Enfants</i>	
Zone enfants	Gratuit pendant 10 ans
Concessions classiques	
Columbarium	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **FIXER** les tarifs communaux comme présenté ci-dessus pour et à compter de l'année 2023 ;
. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur MAUDET-CARRION demande quels tarifs sont appliqués aux occupations du domaine public par les terrasses commerciales.

Monsieur le Maire indique que ces installations sont gratuites.

Délibération 2023-002 – Finances – Budget Principal – Attribution des subventions 2023 aux associations

À la suite des travaux de la commission « Vie associative » réunie le jeudi 12 janvier 2023, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les attributions aux associations communales selon les règles validées en conseil municipal de 2019 :

- Subvention par association non sportive participant à la vie de la commune : 428.40 €
- Club Arlequin - Subvention par section : 192.78 €
- Subvention « licencié < 18 ans » : 31.50 €/jeune Saint-Aubinois
- Comice Agricole et ADMR : subventions liées au nombre d'habitants.

<i>Nom association</i>	<i>Propositions 2023</i>	<i>2023 sous condition de réalisation (pour information)</i>	<i>Ne participe au vote</i>
ACCA	428.40 € +1500 € (achat terrain)		Mme BLOT
ACES Club Arlequin	13 957,02 €		
ADMR	3 268,00 €		
Amicale cyclotouriste	428,40 €		
Association des Paralysés de France	64,05 €		
Association des Pompiers Retraités	204 € + 1100 € vétérans		
Association sportive (A. Brionne)	1 ^{er} 354,50 €		
Association sportive (St-Michel)	850,50 €		
CASA	428,40 €		Mme HAMON M PAGES
Club de la détente	603,75 €		
Comice Agricole	1 919,95 €		
Comité des Fêtes	428.40 €+60 € (programme)	1500 € (course cycliste)	
Crêtes et vallées	428,40 €	300 € (marche)	
FNATH	121,80 €		
Football club	4 315,50 €		
Foyer socio-culturel	530,00 €		
France Adot 35	66,15 €		
Illet Basket Club	1 008,00 €		
Judo club	1638 €+ 350 € (location tapis)		
La Boîte à Métiers	2 677,50 €	525 € (animation de Noël)	
Les Foulées Saint-Aubinoises	428,40 €	1000 € (course)	

Les Jardins d'Antan	428,40 €	<i>Forum des associations selon factures</i>	
Ludothèque KIDIJOU	428,40 €		
Pétanque Saint-Aubinoise	Pas d'évènements		
Prévention routière	81,90 €		
Secours Catholique	105,00 €		
SOS amitié	105,00 €		
Tennis Club	1 291,50 €		
EHPAD-Ty Aubinoise	428,40 €		M Richard
UNC - AFN	280,50 €		
Vovinam Viet Vo Dao Saint-Aubin-d'Aubigné	31,50 €		

VU la délibération du conseil municipal de 2019 ;

VU le courrier de l'INSEE établissant la population légale de Saint-Aubin-d'Aubigné à 4085 habitants au 1er janvier 2023 ;

Considérant l'avis de la commission « Vie associative » en date du 12 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés, décide de :

- . **ADOPTER** le tableau des subventions aux associations 2023, comme présenté ci-dessus,
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération 2023-003 – Cadre de vie – Demande de subvention « Amendes de police »

Le produit des amendes de police est réparti aux collectivités territoriales et intercommunalités afin de contribuer au financement d'études et de projets d'aménagements urbains.

La commune, en 2023, a un projet d'étude d'aménagements de voirie et de sécurisation des abords immédiats du collège Amand Brionne (Boulevard du Stade et rue de Rennes) ainsi que le secteur Thorial.

La demande de subvention est à effectuer auprès des services du département d'Ille et Vilaine.

VU les articles R 2334-10, 11 et 12 du code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), réglementant la répartition du produit des amendes de police,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

- . **SOLLICITER** une subvention auprès du département d'Ille et vilaine dans le cadre de la répartition des amendes de police pour l'année 2023 ;
- . **PRÉCISER** que cette subvention est destinée aux études d'aménagements et de sécurisation des abords du collège Amand Brionne et du complexe sportif Thorial ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération 2023-004 – Cadre de vie – Projet Equipements sportifs – boulevard du Stade – Demandes de subventions

La commune de Saint-Aubin-d'Aubigné, 3ème commune de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné commune forte de son attractivité et de son dynamisme démographique est reconnue pôle structurant de bassin de vie en devenir au SCOT et est lauréate du label Petites Villes de Demain.

Ainsi soucieuse de poursuivre le développement de ses équipements notamment sportifs sollicités par les habitants, a inscrit aux projets municipaux la réalisation d'un équipement sportif au sein du complexe situé Boulevard du Stade.

Ce projet émane d'une étude pré opérationnelle commandée en 2020.

Cette étude mettait en avant les besoins des associations et des habitants et proposait une intégration de nouveaux équipements au sein du complexe sportif actuel.

En 2022, un questionnaire à destination des 10-18 ans présents sur la commune (habitants, scolaires, adhérents associatifs) a permis de définir les souhaits et besoins d'un nouvel équipement alliant la pratique du vélo (BMX, VTT) avec la pratique du skateboard, trottinette...

La rencontre de l'association de tennis permet de son côté d'affirmer la nécessité de création de nouveaux équipements extérieurs afin de répondre aux besoins des utilisateurs communaux et intercommunaux toujours plus présents.

Les nouveaux équipements retenus font partie d'un plan d'ensemble intégrant :

- Deux cours de tennis extérieurs en remplacement de l'actuel hors d'usage
- Un équipement sportif à destination des jeunes de la commune de type Street Park intégrant des éléments de skate Park avec des équipements de type Bike Park
- La rénovation des vestiaires de football

Le projet s'équilibre autour du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT
Construction de 2 terrains de tennis		Aides publiques sollicitées	
Construction de 2 courts de tennis extérieurs	200 000 €	Etat – DETR (30%)	135 000 €
Création d'un système d'éclairage extérieur	15 000 €	Agence Nationale du Sport (65% terrain de tennis + Skate Park)	227 500 €
<i>Sous-total 1</i>	<i>215 000 €</i>	<i>Sous-total Aides publiques sollicitées (80%)</i>	<i>362 500 €</i>
Construction d'un Street Park		Part de la collectivité	
Construction d'un Street Park	120 000 €	Fonds propres (20%)	87 500 €
Option création d'un système d'éclairage	15 000 €	<i>Participation maître d'ouvrage</i>	<i>87 500 €</i>
<i>Sous-total 2</i>	<i>135 000 €</i>		
Réhabilitation des vestiaires			
Réhabilitation des vestiaires	100 000 €		
<i>Sous-total 3</i>	<i>100 000 €</i>		
Total dépenses	450 000 €	Total recettes	450 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

- . **EMETTRE** un avis favorable au projet de réalisation des équipements sportifs d'intérêts communaux et intercommunaux boulevard du Stade ;
- . **VALIDER** le plan de financement présenté pour la réalisation du dit projet ;
- . **SOLLICITER** auprès des services d'Etat une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR) ;
- . **SOLLICITER** auprès de l'Agence Nationale du Sport une subvention dans le cadre du programme « 5000 équipements sportifs de proximité » 2023 ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur Pérán ajoute qu'une réunion publique sera organisée le 04 mars afin de présenter le projet.

Délibération 2023-005 – Affaires scolaires – Classe de mer 2023 – Demande de subvention à la Région Bretagne

L'école maternelle Paul Gauguin organise une classe de mer du 7 au 9 juin 2023. Ce séjour conduira les 38 enfants du cycle 1 à découvrir les activités nautiques et le monde marin.

Dans le cadre du programme PASS classe de mer, la région Bretagne subventionne les séjours de classes de mer en Bretagne au bénéfice des jeunes bretons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

- . **SOLLICITER** auprès de la Région Bretagne une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation de la classe de mer de l'école maternelle Paul Gauguin 2023.
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023-006 – Enfance – Camps été 2023 - Demande de subvention à la Région Bretagne

Le service enfance-jeunesse de la commune souhaite organiser un camp d'été ayant pour thème la découverte du monde et de l'environnement marin au sein des activités estivales 2023 de l'accueil de loisirs municipal.

Dans le cadre du programme PASS classe de mer, la région Bretagne subventionne les séjours « mer » en Bretagne au bénéfice des jeunes bretons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

- . **SOLLICITER** auprès de la Région Bretagne une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation d'un séjour « mer » au sein des activités estivales 2023 de l'accueil de loisirs municipal ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération 2023-007 – Maison des jeunes – Camps été 2023 - Demande de subvention à la Région Bretagne

Le service enfance-jeunesse de la commune souhaite organiser un camp d'été ayant pour thème la découverte du monde et de l'environnement marin avec les jeunes de la Maison des Jeunes de Saint-Aubin-d'Aubigné.

Dans le cadre du programme PASS classe de mer, la région Bretagne subventionne les séjours de « mer » en Bretagne au bénéfice des jeunes bretons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

- . **SOLLICITER** auprès de la Région Bretagne une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation d'un séjour « mer » au sein des activités estivales 2023 de la Maison des jeunes de Saint-Aubin-d'Aubigné ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération 2023-008 – Décision du Maire – DIA

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020 :

Date de la DIA	Parcelle	Adresse	Décision
17/01/2023	AB 23 et 24	5 allée du Berry	Non préemption
	AC 475	Le Chêne Sec	Non préemption
	AC 299	2 rue du Plantis	Non préemption

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

- . **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Délibération 2023-009 – Décision du Maire – Décisions budgétaires

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020 :

Mandataire	Objet	Montant HT
SEDI	Reliure registres	771,42 €
Lustrelec	Fourniture et pose défibrillateur école	811,98 €
Pepinières J Huchet	Arbres fruitiers	1 071,95 €
Ill et développement	Prestation annuelle 2023	13 013 €
Veralia	Gazon terrain football + location matériel	3 817,78 €
Veralia	Engrais terrain football	2 974,30 €
RM motoculture	Réparation tracteur	1 394,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

- . **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Calendrier prévisionnel des instances:

Lundi 06 février 2023 – Commission finances : comptes administratifs et DOB

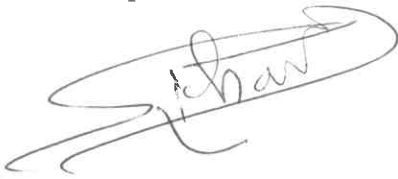
Lundi 27 février 2023 – Conseil municipal : Vote comptes de gestion et administratifs, DOB

Mercredi 15 mars 2023 – Commission finances : BP 2023

Lundi 27 mars 2023 : Conseil municipal : vote des BP

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance lève la séance à 20h25.

Le Président de séance,
Jacques RICHARD



Le secrétaire de séance,
Christian DUMILIEU

